



COVID 19 : Communiqué de l'intersyndicale de l'emploi à domicile

SUSPENSION DE L'ACTIVITE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Le gouvernement envisage de suspendre l'activité des assistant(e)s maternel(le)s pendant 4 semaines en raison de la situation sanitaire.

Les organisations signataires tiennent à faire part de leur avis sur cette mesure et **rappellent préalablement leur souci premier de préserver la santé et la sécurité des assistant(e)s maternel(le)s.**

Néanmoins, la situation économique de ces salarié(e)s ne permet pas la moindre baisse de leur pouvoir d'achat.

Les assistant(e)s maternel(le)s ont toujours accepté de participer à l'effort de solidarité nationale y compris pour stopper la diffusion du virus de la COVID 19, ce qui justifie une indemnisation plus importante.

Nous souhaitons par conséquent que l'indemnisation de l'activité partielle soit portée à 100% si le gouvernement décide de suspendre l'activité.

Nous souhaitons également que l'abattement fiscal dont les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient en temps normal soit maintenu durant les périodes d'activité partielle.

Pour les Maisons d'Assistant(e)s Maternelles, le maintien de salaire doit être accompagné d'une aide exceptionnelle visant à supporter les charges fixes de ces structures dont le versement doit intervenir dès la fin du mois d'avril.

Enfin, les assistant(e)s maternel(le)s doivent pouvoir bénéficier d'une priorité vaccinale pour celles et ceux qui le souhaitent.

L'objectif est de pérenniser au-delà de 4 semaines l'activité essentielle pour la nation que constitue le premier mode d'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Nous souhaitons que nos propositions soient également appliquées aux auxiliaires parentales employées par des particuliers employeurs.

L'intersyndicale reste mobilisée pour défendre les intérêts des salarié(e)s du secteur de l'emploi à domicile.

Paris, le 01/04/2021

Contacts :

● **Fédération des Services C. F. D. T. :**

Aurélie FLISAR - 06 34 48 59 02

● **Fédération C.G.T du commerce, des Services et de la distribution :**

Stéphane FUSTEC – 06 13 61 28 86

● **Confédération des syndicats d'assistants familiaux et d'assistants maternels CSAFAM :**

Nathalie DIORE- 06.28.18.21.89

● **Force Ouvrière F. G. T. A. / F. O. :**

Véronique DELAITRE – 06 72 80 22 92

● **Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux S.P.A.M.A.F :**

Lydia LOISEL-06 13 23 18 69

● **Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA FESSAD :**

Liliane DELTON - 06 10 40 12 46